

# la Charte du bénévolat

## des établissements du CCAS de Rennes

### Accueil

Le responsable d'établissement et le coordonnateur de la vie sociale s'engagent à accueillir tout nouveau bénévole. Ils échantent avec lui sur ses attentes, sa disponibilité, ses centres d'intérêts et lui présentent l'établissement.

### Information

Le coordonnateur de la vie sociale informe le bénévole sur la diversité des résidents accueillis, le fonctionnement de l'établissement, la vie sociale existante, la Charte du bénévolat et sur le guide à l'usage des bénévoles.

### Communication

Le coordonnateur de la vie sociale est l'interlocuteur privilégié du bénévole. Il reste à sa disposition pour dialoguer sur toutes les questions et remarques relatives à son intervention. Un cahier de liaison se trouve à l'accueil. Le bénévole peut l'utiliser à sa convenance, notamment en l'absence du coordonnateur.

### Accompagnement

L'établissement veille à apporter les connaissances nécessaires au bénévole pour lui permettre de mieux appréhender son environnement. Ce dernier doit se sentir soutenu et en confiance avec toute l'équipe. Dans le cadre de sa participation, il est couvert pour les dommages subis ou causés.

**La Charte du bénévolat est un document qui concerne le bénévole d'un établissement hébergeant des personnes âgées. Il doit en prendre connaissance et en respecter les dispositions. Le bénévole contribue de façon active à la vie de l'établissement en collaboration et complémentarité avec le personnel et les familles. Les établissements du Centre communal d'action sociale de la Ville de Rennes s'engagent à donner toutes les possibilités au bénévole de s'exprimer, partager et agir.**

### Complémentarité

Le bénévole accompagne le résident après s'être assuré auprès des équipes soins de l'absence de contre-indications. Il ne remplace ni le personnel pour les « gestes techniques », ni la famille. Par son action, il s'inscrit pleinement dans la vie sociale de l'établissement.

### Ouverture

Le bénévole est un lien avec l'extérieur. Il fait entrer la vie du « dehors », celle du quartier comme celle du monde, par sa présence et sa participation aux diverses activités.

### Plaisir

Dans la relation bénévole - personne âgée, la notion de plaisir reste essentielle. Elle suppose l'envie réciproque de faire et de partager pour le bien-être du résident.

### Respect

Le bénévole respecte les choix et convictions du résident. Il est tenu à la discrétion et à la réserve sur sa vie privée et sur celle du résident.

### Disponibilité

Le bénévole participe, suivant ses disponibilités et en accord avec la structure. Il est d'abord là pour le résident, il s'adapte à lui et lui accorde une partie de son temps.